

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le 13/02/2026

ID : 048-214800567-20260210-DE2026_08-DE



Département de Lozère

Mairie d'ESCLANÈDES

48230

04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 10/02/2026

date de convocation : 03/02/2026

n° de délibération : DE2026 - 08

nombre de conseillers en exercice : 11

présents : 10

suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)

abstention : 0

objet de la délibération :

**Amendes de police 2026 : dispositif de
retenu Route des Buissières (VC7)**

Le dix février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		absente	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLEDENT Luc	X		

Madame le Maire présente le projet de réfection des glissières de sécurité de la Route des Buissières compte tenu de leur vétusté et détérioration liées aux impacts de véhicules. Elle souligne l'importance de ce dispositif de sécurité en bordure d'une voie en forte pente et à la sortie d'une épingle où le manque de visibilité entraîne de nombreux impacts.

Elle présente le devis correspondant de l'entreprise SOMATRA avec fourniture et pose de glissières de sécurité mixte bois et métal type G2M de chez Rondino et propose de solliciter le Conseil Départemental pour le reversement d'une partie des recettes des amendes de police 2026. Cet aménagement de sécurité spécifique est noté en priorité 1 sur les priorités retenues par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de réfection des glissières de sécurité de la Route des Buissières, selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 8 345.00 €

Participation du Conseil Départemental sollicitée : 6 676.00 €

S'ENGAGE à réaliser les travaux si cette subvention est admise au bénéfice de ladite dotation ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire de signer les documents nécessaires à la demande de subvention et à la réalisation des travaux.

Le secrétaire de séance,

Jérôme PALMIER

Le Maire,

Pascale BONICEL

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr